

*Audit & Commissariat AINE & DELDIQUE Associés SAS*

*Société de Commissariat aux Comptes,  
inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC des Hauts-de-France*

**Association " ATIA "**

**44, rue de la Paroisse**

**78000 VERSAILLES**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2021**

## **Association « ATIA »**

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2021**

*Aux membres de l'Association,*

#### **1. Opinion**

*En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ATIA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.*

*Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.*

#### **2. Fondement de l'opinion**

##### Référentiel d'audit

*Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.*

*Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.*

##### Indépendance

*Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.*

#### **3. Observations**

*Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point ci-dessous, exposé dans l'annexe :*

- *aux paragraphes 3.3.11 et 5.2 et relatif à la justification de la comptabilisation des subventions lors de la réception des fonds, dérogeant ainsi au principe comptable de comptabilisation des subventions pour leur intégralité lors de la notification des subventions.*

#### **4. Justification des appréciations**

*La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des structures et sur les modalités de mise en œuvre des audits.*

*C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la justification de la dérogation aux principes comptables mentionnée dans notre paragraphe « observations » et renvoyant à l'annexe.*

#### **5. Vérifications spécifiques**

*Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.*

*Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.*

#### **6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association et relatives aux comptes annuels**

*Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.*

*Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.*

*Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.*

#### **7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

*Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.*

# *Audit & Commissariat AINE & DELDIQUE Associés SAS*

*Société de Commissariat aux Comptes,  
inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC des Hauts-de-France*

*L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.*

*Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.*

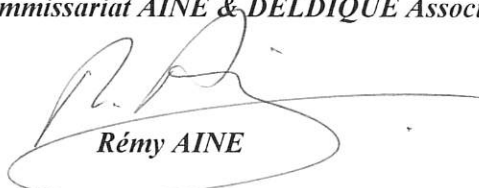
*Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.*

*Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :*

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;*
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;*
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;*
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;*
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.*

*Fait à Lille, le 27 avril 2022*

**Le Commissaire aux comptes**  
**Audit & Commissariat AINE & DELDIQUE Associés**



**Rémy AINE**

## BILAN ACTIF au 31 Décembre 2021

ACTIF	Exercice 2021 (selon ANC 2018-06)			Exercice 2020 (selon ANC 2018-06)
	Brut	Amort. & dépréc° (à déduire)	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours	25 894,64		25 894,64	
Immobilisations corporelles				
Prêts	100 000,00		100 000,00	
<b>Total I</b>	<b>125 894,64</b>	<b>0,00</b>	<b>125 894,64</b>	<b>0,00</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Créances				
Créances sur les programmes	456 007,87		456 007,87	257 640,28
Autres			16 208,39	126 756,29
- Avance au personnel	6,92			
- Organismes sociaux	1 237,60			
- Débiteurs divers	14 963,87			
Instruments de trésorerie (Livrets)	369 521,18		369 521,18	408 814,03
Disponibilités			56 724,75	48 188,81
- Compte courant Sté Générale	56 543,01			
- Caisses	181,74			
Charges constatées d'avance	16 349,14		16 349,14	3 024,44
<b>Total II</b>	<b>914 811,33</b>		<b>914 811,33</b>	<b>844 423,85</b>
Ecart de conversion Actif	23,22		23,22	197,54
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 040 729,19</b>	<b>0,00</b>	<b>1 040 729,19</b>	<b>844 621,39</b>

## BILAN PASSIF au 31 Décembre 2021

PASSIF	Exercice 2021 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2020 (selon ANC 2018-06)
<b>FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	177 491,18	176 974,08
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	1 171,33	517,10
<b>Situation nette (sous total)</b>	<b>178 662,51</b>	<b>177 491,18</b>
<b>Total I</b>	<b>178 662,51</b>	<b>177 491,18</b>
<b>FONDS REPORTEES ET DEDIES</b>		
Fonds dédiés	755 040,35	577 237,73
<b>Total II</b>	<b>755 040,35</b>	<b>577 237,73</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques de change	23,22	197,54
<b>Total III</b>	<b>23,22</b>	<b>197,54</b>
<b>DETTES</b>		
Dettes fiscales et sociales	60 160,04	80 202,12
Autres dettes	46 843,07	9 492,82
Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>Total IV</b>	<b>107 003,11</b>	<b>89 694,94</b>
Ecart de conversion Passif (V)		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 040 729,19</b>	<b>844 621,39</b>

## COMPTE de RESULTAT au 31 Décembre 2021

	Imputé aux programmes	Hors programmes	Exercice 2021	Exercice 2020 (selon ANC 2018-06)
<b>PRODUITS d'EXPLOITATION</b>				
Cotisations		100,00	100,00	120,00
Concours publics	718 309,00		718 309,00	617 282,26
Dons manuels	159 080,00		159 080,00	591 400,00
Contributions financières	1 098 657,79		1 098 657,79	633 326,81
Utilisation des fonds dédiés	577 237,73		577 237,73	513 924,63
Autres produits	198 367,59		198 367,59	
Total I	<b>2 751 652,11</b>	<b>100,00</b>	<b>2 751 752,11</b>	<b>2 356 053,70</b>
<b>CHARGES d'EXPLOITATION</b>				
Achats	817,31		817,31	471,87
Autres charges externes	1 488 027,65		1 488 027,65	1 191 321,55
Impôts, taxes et versements assimilés	6 568,02		6 568,02	3 568,50
Salaires et traitements	566 482,74		566 482,74	523 147,63
Charges sociales	117 102,82		117 102,82	128 732,65
Dotations aux provisions	23,22		23,22	197,54
Report en fonds dédiés	755 040,35		755 040,35	577 237,73
Autres charges			0,00	34 936,19
Total II	<b>2 934 062,11</b>	<b>0,00</b>	<b>2 934 062,11</b>	<b>2 459 613,66</b>
<b>Résultat d'Exploitation (I - II)</b>				
	<b>-182 410,00</b>	<b>100,00</b>	<b>-182 310,00</b>	<b>-103 559,96</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Autres produits financiers	182 410,00	1 124,33	183 534,33	104 327,10
Total III	<b>182 410,00</b>	<b>1 124,33</b>	<b>183 534,33</b>	<b>104 327,10</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
Perte de change	0,00		0,00	20,04
Total IV	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>20,04</b>
<b>Résultat financier (III - IV)</b>				
	<b>182 410,00</b>	<b>1 124,33</b>	<b>183 534,33</b>	<b>104 307,06</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
Total V	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat exceptionnel (V)</b>				
		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Impôt sur les sociétés		53,00	53,00	230,00
<b>EXCEDENT</b>				
	<b>0,00</b>	<b>1 171,33</b>	<b>1 171,33</b>	<b>517,10</b>
<b>CONTRIB° VOLONTAIRES en NATURE</b>				
Dons en nature				
Prestations en nature				3 269,00
Bénévolat				
Total	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CHARGES des CONTRIB° VOLONTAIRES en NATURE</b>				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				3 269,00
Personnel bénévole				
Total	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>3 269,00</b>

## Association ATIA

### ANNEXE des COMPTES de l'EXERCICE CLOS le 31 DECEMBRE 2021

#### I – PREAMBULE : Présentation de l'association et de ses missions

##### 1.1 – Objet social

L'association ATIA, association loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901, déclarée le 7 juin 2008 a pour objet d'aider des familles particulièrement défavorisées à améliorer leurs conditions de vie, leur état de santé et leur niveau de formation, dans le respect de la Charte Inter Aide annexée à ses statuts. Elle a notamment pour objet de concevoir, de lancer et de suivre des programmes concrets de développement dans certaines régions de pays en développement.

##### 1.2 – Nature et périmètre des activités

L'association intervient dans 5 pays : Inde, Madagascar, Mozambique, Burkina-Faso et Bangladesh. La grande pauvreté se caractérise par des privations fortes, dans plusieurs domaines, qui s'imposent aux familles de manière simultanée. Ainsi les progrès qu'une famille peut réaliser dans un domaine peuvent être remis en cause par une dégradation dans un autre domaine (des micro-entrepreneurs par exemple qui, souffrant d'une maladie ou d'un accident, sont obligés de liquider leur fonds de commerce pour payer des soins).

C'est pourquoi les actions mises en œuvre par ATIA sont multiples, et quand c'est possible combinées ou «intégrées», afin d'aider les familles à progresser dans plusieurs domaines :

- Au niveau social : nos programmes visent à réduire le niveau de pauvreté des familles en renforçant leur motivation et leur niveau d'information sur leurs droits et les services disponibles et accessibles pour elles.
- Au niveau économique : nous cherchons à aider les familles à améliorer leurs revenus, soit par la formation et l'insertion professionnelle, soit par l'auto-emploi (microfinance sociale).
- Au niveau sanitaire : nous développons des mutuelles de santé à destination des familles les plus vulnérables pour faciliter leur accès aux centres de santé publics ou privés à proximité.
- Nous pouvons aussi intervenir sur des thématiques spécifiques, en fonction des besoins rencontrés sur le terrain (lutte contre la tuberculose à Mumbai, éducation à Tana).

Les programmes mis en œuvre s'appuient sur des associations partenaires locales, qui co-réalisent les activités, et qui sont accompagnées et renforcées par ATIA pour devenir autonomes.

Dans le respect des lois et de la doctrine fiscale, ATIA organise et contrôle à partir de la France, des actions à caractère humanitaire à l'étranger, elle finance directement, ou en lien avec des partenaires locaux liés par convention, les actions entreprises et est en mesure de justifier de manière détaillée, les dépenses engagées dans les pays d'intervention. Compte tenu des financements de l'Union Européenne et de l'Agence Française de Développement notamment, les dépenses des actions menées font régulièrement l'objet d'audits spécifiques.

##### 1.3 – Description des moyens mis en œuvre

Pour mener à bien ses programmes, l'association a un effectif salarié de 10 personnes au siège et de 11 expatriés (3 salariés et 8 sous statut VSI) qui interviennent dans les missions sur le terrain.



ATIA bénéficie de subventions de la part de partenaires institutionnels (UE, AFD ; de contributions financières et de mécénat de la part de fondations d'entreprise et familiale, de fonds de dotations ; de dons de donateurs privés et des cotisations de ses membres. L'association ne fait pas de campagne d'appel public à la générosité ; les fonds sont sollicités grâce aux contacts et aux amis de l'association et de ses membres.

ATIA est administrée par un directoire de 2 personnes et un conseil de surveillance de 9 personnes.

#### 1.4 – Présentation du compte de "résultat" sous une forme adaptée à l'activité de l'association

Afin de respecter le Règlement ANC 2018-06, le compte de résultat conforme à ce nouveau Règlement est présenté à la suite du bilan. Il était, au cours des exercices soumis au Règlement 99-02, mis en fin d'annexe. Une présentation du compte de résultat plus représentative de l'activité figure au § 4.2.5 de l'annexe. Cette présentation du compte de "résultat" a toujours été considérée par la gouvernance de l'association comme plus adaptée à l'activité de l'association, et plus représentative de sa mission. Elle permet de rendre plus lisible les flux de l'exercice, et distingue notamment les opérations affectées aux programmes de celles qui le sont indirectement.

Cette présentation du compte de "résultat" fait apparaître les flux générés par l'activité de l'association sur l'année, en y reprenant les données des comptes de programmes.

Ce compte comprend donc en haut de tableau le titre « **Ressources affectées aux programmes** », puis le titre « **Charges affectées aux programmes** », qui donnent un « **Solde Activité Programmes** » dont le résultat est à zéro, puisque les ressources reçues sont toutes affectées à la mission de l'association. Les ressources et charges hors programmes sont les produits financiers et les charges financières donnant un solde financier qui constitue l'excédent de gestion (résultat de l'exercice), historiquement réservé à l'augmentation des fonds propres.

- Le titre « **Ressources Affectées aux Programmes** » comprend les financements et produits financiers dédiés aux programmes et reçus sur l'exercice, augmentés de ceux à recevoir pour couvrir des charges de l'exercice, diminués de ceux reçus pour couvrir des charges de l'exercice précédent et de ceux qui n'ont pas encore été utilisés sur les programmes, et augmenté du solde de financements non utilisés sur l'exercice précédent.

- Le titre « **Charges Affectées aux Programmes** <sup>[1]</sup> » comprend toutes les charges imputées aux programmes, réparties en deux sous-titres : d'une part le total des charges directement imputées aux programmes y compris les salaires, indemnités, charges et voyages des responsables de programmes basés sur le terrain, et d'autre part les charges de fonctionnement affectées aux programmes. »

---

<sup>[1]</sup> Il est important de faire remarquer que le compte de "résultat" n'inclut pas les dépenses effectuées sur financements locaux ou recettes locales des programmes. Ces dépenses, contrôlées par nos équipes directement sur le terrain, reflètent bien cependant une partie des activités de notre association. De ce fait, il en est tenu compte dans le calcul final des pourcentages de dépenses terrain et de frais de structure (voir note (B) du compte de "résultat").

## **II – Faits caractéristiques d’importance significative de l’exercice et postérieurs à la clôture**

### **2.1 – Faits caractéristiques de l’exercice**

L’exercice a été caractérisé par les faits d’importance significative suivants :

- Les exercices 2020 et 2021 ont été marqués par la crise sanitaire mondiale liée à l’épidémie de Covid-19. Suite aux mesures de confinement, de restriction des activités non essentielles et de limitation des déplacements en France et à l’étranger, de nombreux projets suivis par l’association ont été réorganisés. L’association a mis en place des dispositifs visant à préserver la santé et la sécurité des personnes accompagnées, de leurs adhérents, de leurs collaborateurs et de leurs partenaires. L’association a également mis en place du télétravail pour préserver la santé et la sécurité de ses salariés, tout en continuant à réaliser les projets et objectifs attendus. Ces nouveaux modes de fonctionnement dans l’organisation ont pour conséquence une diminution des frais et charges initialement prévues pour la réalisation des missions.

### **2.2 – Evénements postérieurs à la clôture**

Néant

## **III – Dispositions générales : cadre légal de référence et principes et méthodes comptables**

### **3.1 – Principes généraux**

Les comptes de l’exercice sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2018-06 relatif aux modalités d’établissement des comptes annuels des associations et fondations et aux autres dispositions du règlement 2014-03 relatif au plan comptable général.

L’exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l’exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d’un exercice à l’autre ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l’évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L’association déroge aux principes comptables sur la comptabilisation des subventions tel qu’expliqué aux § 3.3.11 et 5.2.

### **3.2 – Changement de méthode comptable**

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable en 2021.

### **3.3 – Règles générales appliquées aux principaux postes du bilan et du compte de résultat**

#### **3.3.1 – Immobilisations**

L'association, hébergée dans les locaux de l'association Inter Aide, n'a aucune immobilisation.

#### **3.3.2 - Créances et dettes sur programmes**

Les fonds reçus des financeurs sont enregistrés aux comptes 41, par bailleur de fonds.

Les dépenses effectuées par programmes sont imputées aux comptes 40, ventilés par pays (Inde, Madagascar, Mozambique, Bangladesh, Burkina Faso et plate-forme au service des pays) et divisés par type de dépense.

Au bilan, figure le solde des fonds reçus des bailleurs de fonds diminué des dépenses effectuées par programme.

La présentation fait apparaître la position comptable des dettes et créances de l'ensemble des programmes, résultant du niveau de dépenses réalisées par rapport aux financements reçus (cf. détail § 4.1.2).

Les montants présentés en créances à l'actif correspondent à un niveau de dépenses cumulées supérieur aux financements reçus (cf. § 4.2.2) mais pour lesquels des fonds restent à recevoir (cf. § 3.3.11 et 5.2).

A l'inverse, les montants présentés en dettes correspondent à un niveau de dépenses cumulées inférieur aux financements reçus (cf. § 4.2.3).

#### **3.3.3 - Disponibilités**

Les disponibilités figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées selon la méthode FIFO. Une provision est comptabilisée si la valeur comptable à la date de clôture est inférieure à la valeur d'inventaire qui est égale au cours moyen du dernier mois de l'exercice.

#### **3.3.4 - Fonds associatifs**

Ce poste est constitué par :

- l'excédent ou le déficit de l'exercice,
- la ligne de réserves, constituées par le cumul des excédents/déficits de chacun des exercices, est mouvementée lors de l'affectation approuvée par l'Assemblée Générale.

### **3.3.5 - Fonds reportés et dédiés**

Lorsque les financements institutionnels et dons privés reçus n'ont pu être utilisés en totalité au cours de l'exercice, l'engagement d'emploi pris par l'association envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « Reports en fonds dédiés » et au passif du bilan sous le compte « Fonds reportés et dédiés aux programmes ».

Les dons manuels, legs et donations, non préalablement affectés par les donateurs, reçus au cours de l'exercice sont exclusivement dédiés au financement des programmes. L'affectation à une action précise, ou un programme déterminé, est effectuée en fonction des besoins.

Les sommes inscrites en fonds dédiés sont reprises au compte de "résultat" au cours des exercices suivants, au rythme de la réalisation des engagements, par le crédit du compte Utilisation des fonds dédiés ».

Dans le cas où des ressources ne seraient pas dédiées aux programmes par les bailleurs de fonds privés ou la direction de l'association, elles sont inscrites en « Ressources hors programmes ».

### **3.3.6 – Dettes fiscales & sociales et autres dettes**

Il s'agit des charges dues au 31 décembre et des provisions constituées à la clôture de l'exercice relatives aux factures non reçues des fournisseurs et aux charges de personnel (congés payés, frais).

### **3.3.7 – Ressources affectées aux programmes**

Les ressources d'exploitation affectées aux programmes sont comptabilisées au fur et à mesure de leur encaissement. L'éventuelle quote-part non utilisée à la clôture de l'exercice donne lieu au constat d'une charge, en "reports en fonds dédiés". Inversement, lorsque les dépenses réalisées sont supérieures aux financements encaissés, une créance est comptabilisée à la clôture de l'exercice en "Financements à recevoir sur dépenses engagées" (cf. § 3.3.11 et 5.2).

### **3.3.8 – Contributions volontaires en nature**

Les contributions volontaires en nature sont valorisées au prix du marché du pays concerné. Le détail de ces contributions figurent au § 5.3.

### **3.3.11 - Subventions**

Par dérogation aux principes comptables, les subventions reçues des financeurs publics ne sont pas comptabilisées lors de la notification d'attribution de la subvention, mais lors de la réception des fonds. Ce choix est motivé par la typologie des pays d'interventions et les incertitudes sur le terme des projets et les dépenses qui seront effectivement réalisées. Le montant des subventions attribuées mais non encaissées est mentionné au § 5.2 de l'annexe : « engagements hors bilan » et s'élève à 1 297 143 euros au 31/12/2021

#### **IV - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE "RESULTAT"**

##### **4.1 – Notes relatives au bilan**

4.1.1 – Les créances et dettes hors programmes ont tout une échéance inférieure à un an à la clôture de l'exercice.

##### **4.1.2 - Créances sur programmes et fonds dédiés aux programmes**

Ces postes sont détaillés dans le tableau de la page suivante.

4.1.2 - REPARTITION RESSOURCES ET CHARGES PROGRAMMES 2021

PROGRAMMES	SUBVENTIONS	ENVOIS TERRAIN 20 & 30	SALAIRES RESP.PROG. 40	VOYAGES & ASS. 50	MISSIONS SUIVIS 70	SALAIRES C. de S. 80	SALAIRES EUROPE 90	CHARGES Gates EUR. 91	TOTAL DEPENSES	Variation 2021	SOLDE 2020	SOLDE 2021		
												Créances sur les Programmes	Fonds dédiés aux Programmes	TOTAL
Inde	164 935,47	395 290,26	25 659,85	6 905,31	6 693,59	24 534,51	63 939,49	5 376,18	528 399,19	-363 463,72	262 800,73	-132 911,05	32 248,06	
Madagascar	1 164 423,89	640 767,33	111 691,66	7 571,21	9 661,76	101 657,51	197 274,59	16 296,07	1 084 920,13	79 503,76	-98 802,22	-226 546,03	207 247,57	
Mozambique	26 301,43	75 850,16	0,00	2 436,71	1 971,85	8 154,47	16 426,43	1 455,02	106 294,64	-79 993,21	1 018,08	-78 975,13	0,00	
Bangladesh	93 739,00	92 158,23	4 730,44	200,00	376,59	7 001,23	12 282,98	1 076,39	117 825,86	-24 086,86	117 167,48	93 080,62	93 080,62	
Burkina Faso	588 263,26	205 642,41	26 734,47	892,20	8 579,33	30 605,54	42 991,22	3 092,05	318 537,22	269 726,04	-109 982,49	159 743,55	159 743,55	
Togo	0,00	2 656,99	9 815,81	2 094,73	1 791,05	699,16	517,92	0,00	17 575,66	-17 575,66	0,00	-17 575,66	-17 575,66	
Subv° dédiées aux programmes	115 324,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 324,68	115 324,68	147 395,87	262 720,55	262 720,55	
Prospections	5 469,06	0,00	0,00	0,00	20,04	5 354,37	81,93	12,72	5 469,06	0,00				
<b>TOTAL ATIA</b>	<b>2 158 456,79</b>	<b>1 412 365,38</b>	<b>178 632,23</b>	<b>20 100,16</b>	<b>29 094,21</b>	<b>178 006,79</b>	<b>333 514,56</b>	<b>27 308,43</b>	<b>2 179 021,76</b>	<b>-20 564,97</b>	<b>319 597,45</b>	<b>-456 007,87</b>	<b>755 040,35</b>	
Renvois cte de gestion (a)	(1)	(4)	(5)	(4)	(4)	(7)	(7)	(6)	(8)		(3)	(2)	(2)	

#### 4.1.3 – Tableau de variation des fonds propres (Règl. ANC 2018-06 art. 431-5)

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	176 974,08	517,10			177 491,18
Excédent ou déficit de l'exercice	517,10	-517,10	1 171,33		1 171,33
<b>SITUATION NETTE</b>	<b>177 491,18</b>	<b>0,00</b>	<b>1 171,33</b>	<b>0,00</b>	<b>178 662,51</b>
Subventions d'investissement nettes					
Provisions règlementées					
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>177 491,18</b>	<b>0,00</b>	<b>1 171,33</b>	<b>0,00</b>	<b>178 662,51</b>

L'Assemblée Générale du 26 avril 2020 a décidé d'affecter l'excédent de l'exercice 2020, soit 517,10 euros, au compte de réserves.

#### 4.1.4 – Charges à payer

Les charges à payer calculées au 31/12/2021 se décomposent comme suit :

	2021	2020
Congés payés	17 255,98	18 023,60
Honoraires	10 898,40	2 880,00
Autres	3 596,92	1 712,82
<b>Total</b>	<b>31 751,30</b>	<b>20 318,41</b>

## 4.2 – Notes relatives au compte de "résultat" (présentation de gestion § 4.2.5)

### 4.2.1 – Financements et produits financiers affectés aux programmes reçus en France sur l'exercice

Les financements et produits financiers, reçus sur l'exercice et affectés aux programmes, s'élèvent respectivement à 1 976 046,79 € et 182 410 € et sont détaillés, par pays, dans le tableau relatif aux programmes - cf. 4.1.2. Ils se répartissent ainsi :

- Fonds privés	1 440 147,79 euros soit 68.27 %
- Fonds AFD	628 309,00 euros soit 26.08 %
- Autres fonds Public	90 000,00 euros soit 5.65 %

Les fonds privés proviennent de fondations, fonds de dotation, donations temporaires d'usufruit, entreprises et particuliers.

### 4.2.2 – Financements à recevoir sur dépenses effectuées

Les financements à recevoir sur dépenses effectuées s'élèvent à 456 007,87 euros et correspondent à la contrepartie des « Créances programmes » figurant au bilan.

Ils concernent des programmes pour lesquels l'association a effectué des avances de trésorerie pour financer les dépenses engagées au cours de l'exercice.

Les programmes concernés ont fait l'objet de demandes et/ou d'accord de financement auprès des bailleurs de fonds dont les versements étaient à recevoir à la date de la clôture et dont certains ont été reçus depuis.

Compte tenu des sommes à recevoir, le directoire de l'association estime que le risque de non recouvrement de ces créances ne nécessite pas la constatation d'une provision pour risque.

### 4.2.3 – Engagements à réaliser sur financements reçus

Ils correspondent au solde des financements reçus, non encore engagés sur des actions des pays d'intervention à la date de clôture des comptes et s'élèvent à 755 040,35 euros. Ce montant est mentionné dans le poste « Fonds dédiés » inscrit au passif du bilan.

### 4.2.4 – Détail du poste dépenses programmes engagées au cours de l'exercice sur financements reçus

La ligne « Dépenses programmes engagées au cours de l'exercice sur financements reçus » se décompose de la façon suivante :

Envois de fonds	€	282 225,92
Achats et services faits en France pour le terrain	€	<u>1 130 139,46</u>
<b>Sous-Total</b>	<b>€</b>	<b>1 412 365,38</b>
Voyages et assurances responsables de programmes	€	20 100,16
Missions de suivi	€	<u>29 094,21</u>
<b>TOTAL</b>	<b>€</b>	<b>1 461 559,75</b>

Le détail de ces montants est indiqué dans le tableau relatif aux programmes figurant au point 4.1.2.



## 4.2.5 – COMPTE de RESULTAT : Présentation de Gestion

POSTES	Renvois (a)	%	2021	2020
<b>RESSOURCES AFFECTES AUX PROGRAMMES</b>				
Financements programmes reçus sur l'exercice	(1)		1 976 046,79	1 842 009,07
Produits financiers affectés aux programmes	(1)		182 410,00	103 700,00
Financements à recevoir sur dépenses effectuées	(2)		456 007,87	257 640,28
Financement des dépenses engagées sur exercices antérieurs	(3)		-257 640,28	-292 576,47
Engagements à réaliser sur subventions reçues	(2)		-755 040,35	-577 237,73
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	(3)		577 237,73	513 924,63
<b>Total Ressources affectées aux programmes (A)</b>			<b>2 179 021,76</b>	<b>1 847 459,78</b>
<b>CHARGES AFFECTEES AUX PROGRAMMES</b>				
Dép. programmes engagées au cours de l'exercice sur financements reçus	(4)		1 461 559,75	1 168 030,50
Impôts et taxes sur personnel salarié expatrié (responsables de programmes)	(5)		466,95	759,65
Salaires du personnel salarié expatrié (responsables de programmes)	(5)		50 783,29	97 398,14
Indemnités & charges du personnel sous contrat de volontaire	(5)		115 392,45	85 160,72
Charges sociales sur salaires du personnel salarié expatrié (resp.de prog.)	(5)		11 989,54	26 188,94
<b>Total Charges directement imputées aux programmes</b>		<b>75,27%</b>	<b>1 640 191,98</b>	<b>1 377 537,95</b>
Achats	(6)		817,31	471,87
Services extérieurs	(6)		19 835,91	15 429,92
Autres services extérieurs	(6)		6 631,99	7 861,13
Impôts et taxes s/salaires du person. salarié siège et encadrants (chefs de secteurs)	(7)		6 101,07	2 808,85
Salaires du personnel salarié au siège et encadrants	(7)		400 307,00	340 588,77
Charges sociales sur salaires du personnel salarié au siège et encadrants	(7)		105 113,28	102 543,71
Dotation aux amortissements & provisions	(6)		23,22	197,54
<b>Total Charges de fonctionnement affectées aux programmes (B) (C)</b>		<b>24,73%</b>	<b>538 829,78</b>	<b>469 901,79</b>
Charges financières affectées aux programmes	(6)	<b>0,00%</b>	<b>0,00</b>	<b>20,04</b>
<b>Total des Charges affectées aux programmes (A)</b>	(8)	<b>100%</b>	<b>2 179 021,76</b>	<b>1 847 459,78</b>
<b>SOLDE ACTIVITÉ PROGRAMMES</b>				
			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Cotisations des membres			100,00	120,00
Produits financiers			1 124,33	627,10
<b>RESSOURCES HORS PROGRAMMES</b>			<b>1 224,33</b>	<b>747,10</b>
Impôts sur produits financiers			53,00	230,00
<b>CHARGES HORS PROGRAMMES</b>			<b>53,00</b>	<b>230,00</b>
<b>EXCÉDENT NET DE GESTION</b>			<b>1 171,33</b>	<b>517,10</b>

(a) Renvois figurant sur le tableau "Répartition ressources et charges programmes 2021" dans l'annexe des comptes.

(A) Hors financements, ressources et charges locales.

(B) En tenant compte des dépenses faites sur financements et apports locaux (1 142 008 €), le pourcentage des frais de structure s'établit en fait à 14,44 %

(C) Cette somme englobe 59 335,60 € de coûts directs des chefs de secteurs sur les programmes.

## V – AUTRES INFORMATIONS

### 5.1 – Effectifs au 31/12/2021

Effectifs (sans pondération pour temps partiels)

Cadres	13
Employés	0

L'association emploie également 8 volontaires sous statut VSI.

### 5.2 - Engagements hors bilan

#### *Engagements donnés*

Il n'existe pas d'engagements donnés à la date de clôture.

Les engagements de départ à la retraite ont été estimés et provisionnés au 31 décembre.

#### *Engagements reçus*

Par dérogation aux principes comptables prévus par l'ANC, la part des subventions notifiées mais non encore encaissées n'est pas comptabilisée. Ce choix est motivé par la typologie des pays d'interventions et les incertitudes sur le terme des projets et les dépenses qui seront effectivement réalisées. Au 31 décembre, le montant total des fonds restant à recevoir au cours des 2 à 3 prochaines années sur les contrats signés avec les bailleurs publics et privés, s'élèvent à 1 329 143 euros dont 1 297 143 euros de subventions.

Les engagements reçus de donation d'usufruit ne sont pas comptabilisés compte tenu de l'écart potentiel entre l'évaluation initiale et les montants réellement perçus. En conséquence, les versements d'usufruit sont inscrits en produits lors de leur réception en banque.

### 5.3 – Recettes et financements locaux, dons en nature et contributions des bénéficiaires<sup>1</sup>

Seule est à prendre en compte au nom de l'association, les recettes locales s'élevant à 108 euros. En effet, l'association intervenant en appui aux associations partenaires locales, les recettes et financements locaux, dons en nature et contributions des bénéficiaires sont apportés à ces dernières.

### 5.4 – Montant total des salaires bruts annuels des trois personnes les mieux rémunérées

Le montant total des salaires bruts annuels des trois personnes les mieux rémunérées s'élève à 104 997.71 euros.

Par ailleurs, les membres du Conseil de Surveillance ne sont pas rémunérés.

---

<sup>1</sup> Il n'est pas tenu compte des recettes et financements locaux, des dons en nature et contributions de bénéficiaires apportés aux partenaires (1 141 900 €).

### **5.5 – Fiscalité**

ATIA est une association humanitaire (organisme d'intérêt général). ATIA organise et contrôle à partir de la France les programmes qu'elle a initiés. Elle a une activité non lucrative au bénéfice des personnes en situation de grande précarité. A ce titre, l'association n'est pas soumise aux impôts commerciaux.

### **5.6 – Compte de Résultat par Origine et Destination et Compte d'Emplois/Ressources (cf. pages 16 & 17)**

### **5.7 - Autres informations**

Les autres points prévus par le Code de Commerce et le Plan Comptable Général sont non applicables ou non significatifs.

COMPTE de RESULTAT par ORIGINE et DESTINATION

PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2021		EXERCICE 2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>341 590</b>	<b>341 590</b>	<b>336 220</b>	<b>336 220</b>
1.1 Cotisations sans contrepartie	100	100	120	120
1.2 Dons, legs et mécénat	341 490	341 490	336 100	336 100
- Dons manuels	159 080	159 080	232 400	232 400
- Legs, donations et assurance-vie	182 410	182 410	103 700	103 700
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
<b>2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>1 099 782</b>		<b>992 954</b>	
2.1 Cotisations sans contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	1 098 658		992 327	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	1 124		627	
<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	<b>916 677</b>		<b>582 346</b>	
<b>4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>				
<b>5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	<b>577 238</b>	151 628	<b>513 925</b>	122 679
<b>TOTAL</b>	<b>2 935 287</b>	<b>493 218</b>	<b>2 425 445</b>	<b>458 899</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	<b>1 640 192</b>	<b>242 078</b>	<b>1 377 558</b>	<b>307 271</b>
1.1 Réalisées en France	-	-	-	-
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.1 Réalisées à l'étranger	1 640 192	242 078	1 377 558	307 271
- Actions réalisées par l'organisme	1 640 192	242 078	1 377 558	307 271
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	-			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-			
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>538 807</b>		<b>469 704</b>	
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>23</b>		<b>198</b>	
<b>5 - IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>	<b>53</b>		<b>230</b>	
<b>6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	<b>755 040</b>	<b>251 140</b>	<b>577 238</b>	<b>151 628</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 934 115</b>	<b>493 218</b>	<b>2 424 927</b>	<b>458 899</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>1 172</b>	<b>-</b>	<b>518</b>	<b>-</b>

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	<b>242 078</b>	<b>307 271</b>	<b>1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>341 590</b>	<b>336 220</b>
1.1 Réalisées en France	-	-	1.1 Cotisations sans contrepartie	100	120
- Actions réalisées par l'organisme			1.2 Dons, legs et mécénat	341 490	336 100
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	159 080	232 400
1.1 Réalisées à l'étranger	242 078	307 271	- Legs, donations et assurance-vie	182 410	103 700
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénat		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	242 078	307 271	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	-	-	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>341 590</b>	<b>336 220</b>
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	-	-	<b>2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	-	-
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-			
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	-	-	<b>3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	<b>151 628</b>	<b>122 679</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>242 078</b>	<b>307 271</b>	<b>DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>		
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	-	-	<b>TOTAL</b>	<b>493 218</b>	<b>458 899</b>
<b>5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	<b>251 140</b>	<b>151 628</b>	<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>		
<b>EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC SUR L'EXERCICE</b>			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
<b>TOTAL</b>	<b>493 218</b>	<b>458 899</b>	(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>		